

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Séance n°7 du 29 septembre 2023

Délibération n°DEL2023112906

Objet : demande de subvention  
ingénierie – contrat Région.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26  
Nombre d'excusés : 8 dont 1  
pouvoir  
Nombre d'absents : 6

Le 29 novembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle-Les-Fontaines le 13 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme BAUDRILLART Agnès - M. AGUESSEAU Norbert – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent - Mme BERNARD Anne-Marie - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Étaient excusés :** M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

**Étaient absents :** M. GUYON Jean-Guy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme ASHBOLT Louisa – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de Mme BASTIER Nina) – M. BŒUF Pascal – M. FORT Jean-Paul - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier - Mme M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Étaient excusés :** Mme BASTIER Nina (pouvoir à M. BASTIER Thierry) – Mme GUILLONNEAU Séverine - Mme MOREAU Carole - Mme ROLLIN Lydie.

**Étaient absents :** Mme BELGHALI Lucile – M. DUPUIS José - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - M. THOMAS Hubert.

**DEMANDE DE SUBVENTION INGÉNIERIE 2023 - CONTRAT RÉGION**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Contrat Régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 21 Mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention,
- Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (Communauté de communes Cœur de Charente et Communauté de communes Val de Charente),
- Vu les axes stratégiques du territoire et son plan d'actions qui a été présenté et validé en COPIL le 21 octobre 2022.
- Vu la délibération approuvant le contrat régional de développement et de transitions du 16 novembre 2022.

**AR Prefecture**

016-200050094-20231129-DEL2023112906-DE  
Reçu le 13/12/2023

Le Président du PETR du Pays Ruffécois rappelle aux élu(e)s la politique de contractualisation entre le territoire du Ruffécois et la Région Nouvelle-Aquitaine qui vise à accompagner financièrement et techniquement les projets structurants répondant aux enjeux locaux et aux priorités régionales.

Il propose donc de solliciter les subventions sur les postes suivants :

- Cheffe de projet de cohésion territoriale : 0.5 ETP
- Chargé de mission environnement et paysage : 0.5 ETP
- Chargé de mission transition énergétique : 1 ETP
- Chargé de mission santé/santé environnemental : 0.5 ETP
- Animation volet territorial fonds européens : 1 ETP

Afin d'alléger la partie administrative, il propose aussi que la délibération couvre toute la durée du contrat qui court jusqu'en 2025

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 27 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien financier à l'ingénierie de la Région et que la présente délibération couvre toute la durée du contrat ;
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Les crédits correspondants au coût des postes nommés précédemment seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification